

Règlement particulier Championnat Moto Cross de Normandie 2018

Mise à jour le 23 décembre 2017

Introduction : l'Ufolep	Page 2
1- Dispositions générales	Page 3
1.1 Les types d'épreuves	
1.2 Consignes de sécurité	
1.3 Participation	
1.4 Engagement	
1.5 Equivalences 2 temps / 4 temps	
1.6 Les classes d'âges par cylindrée	
1.7 Contrôles techniques	
1.8 Contrôles administratifs	
1.9 Contrôles techniques et administratifs pour les démonstrations	
1.10 Discipline et sanctions	
1.11 Réclamations	
1.12 Rapport de course	
1.13 Drapeaux	
1.14 Panneautage & panneauteurs	
1.15 Accès au circuit & licence	
2. Dispositions particulières	Page 8
2.1 Définition	
2.2 Engagements	
2.3 Les épreuves et les catégories	
2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat	
2.5 Pointage et classements	
2.6 Attribution des points	
2.7 Engagements des associations UFOLEP	
2.8 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve	
2.9 Récompenses	
2.10 Sélection au Super Trophée de France	
3. Date et signature du pilote	Page 12
4. Quelques coordonnées utiles	Page 13
Annexe 1 : Feuille d'engagement au championnat	Page 14
Annexe 2 : Rapport de clôture	Page 15
Annexe 3 : Rapport de réunion de jury	Page 17
Annexe 4 : Obligations des pilotes liées au contrôle technique	Page 18
Annexe 5 : Extrait du règlement national disciplinaire	Page 19

L'UFOLEP

□ DES VALEURS FONDATRICES

Ce qui caractérise l'UFOLEP au sein de la Ligue de l'enseignement, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de leur action qui définissent notre slogan « Une Autre Idée du Sport » :

- la laïcité, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté, qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou auteur de projet associatif ;
- la solidarité, qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

□ UNE FEDERATION AFFINITAIRE

Notre ambition est de faire vivre la notion « affinitaire ». Une idée commune du sport, de tous les sports, constitue « l'affinité » qui nous rassemble. Notre vision du sport est une vision de l'homme, un style de vie où tout se tient, le bonheur, la dignité, l'épanouissement de chacun, le travail et les loisirs, l'éducation de l'enfant ainsi que du jeune, et les engagements individuels et collectifs. S'affirmer comme acteur de la société, faire du sport un moyen d'expression et d'apprentissage de la citoyenneté.

□ UNE FEDERATION MULTISPORT, AFFILIATION ET LICENCE

Une licence ! En effet pour faire du sport, comme dans toute fédération, vous devez être adhérent de cette fédération par l'intermédiaire d'une association. Mais, à l'UFOLEP fédération multisports, **votre licence permet la pratique de toutes les activités** que vous souhaitez.

Le comité directeur UFOLEP élu par les associations, régit la politique sportive du département en accord avec les objectifs mentionnés ci-dessus. Tout licencié est éligible, pas seulement les présidents d'associations. Le comité directeur « régleme » toutes ses activités. Il est secondé par les **Commissions Techniques** qui définissent l'aspect technique de chaque activité, en lien avec l'échelon national UFOLEP. A l'UFOLEP, l'adhérent pratique comme dans une autre fédération. Cependant, le comité directeur et les commissions techniques veillent à proposer une pratique différente qui doit reposer avant tout sur les valeurs exposées ci-dessous :

- **le respect des règles du jeu et de l'adversaire**, principes fondateurs de l'esprit sportif ;
- **des sports accessibles à tous les publics** sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social ;
- **une pratique sportive diversifiée** de qualité depuis la découverte jusqu'aux rencontres nationales ;
- **le plaisir de la rencontre** et non la victoire à tout prix, le jeu prime sur l'enjeu ;
- **le partage d'un réel lieu de vie sociale** ;
- **la participation à la construction de la politique éducative et sportive** de son village, de son quartier, de son département ;
- **l'apprentissage des règles de la démocratie** (élection d'un bureau, assemblée générale, projet associatif).

1- Dispositions générales

1.1 L'organisation du championnat de Normandie Ufolep moto cross 2018 et les types d'épreuves :

Le Championnat de moto cross Ufolep Normand est réservé aux pilotes qui ont une licence Ufolep dans l'un des cinq départements qui constituent la Normandie (La Manche, Le Calvados, L'Orne, La Seine Maritime et l'Eure).

L'organisation, la gestion et le fonctionnement du championnat sont assurés par la Commission Technique Régionale Moto-cross .

Le Championnat se disputera pour l'activité Moto Cross uniquement **d'AVRIL au 31/10/2018**

1.2 Consignes de sécurité :

- L'essence doit être stockée dans des bidons d'acier ou « en plastique homologué carburant » et chaque véhicule doit posséder un extincteur.
- Interdiction de fumer dans les stands ou les parcs coureurs.
- Tapis environnemental obligatoire.
- Les barbecues seront regroupés dans un endroit spécifique délimité et sécurisé.
- Circulation sur le site exclusivement à pied (sont interdits vélo, mini-moto, scooter et quad).
- Arrêt des groupes électrogènes et des nuisances sonores nocturnes à 22h30, redémarrage possible à partir de 7h00.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs.
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse, **et muselés pour les races de catégorie 1 et 2.**
- Un numéro d'urgence sera mis à disposition sur le terrain pendant la nuit, et sera indiqué dans le retour des engagements.
- Les pilotes ne doivent pas se présenter sous l'emprise de l'alcool ni de stupéfiants. Un alcotest pourra être effectué avant le départ d'une course. Tout pilote qui sera contrôlé positif sera exclu de la course.
- Sécurité des pilotes et contrôle technique : Voir annexe 4
- Une bandelette sera posée sur chaque moto après son passage en contrôle technique.
- Un bracelet sera mis au poignet de chaque pilote après son passage au contrôle administratif.
- **Dès lors que vous roulez à moto et/ou quad dans l'enceinte du terrain, le port du casque est obligatoire.**

1.3 Participation

Pour toutes les catégories, les courses sont ouvertes à tout licencié UFOLEP ayant son club d'appartenance dans les départements concernés.

Dans le cas où certaines catégories ne seraient pas complètes, la CTR Ufolep Moto se réserve le droit d'accueillir des pilotes licenciés dans les départements limitrophes (la priorité restant aux pilotes licenciés en Normandie).

Toute licence peut être contrôlée lors d'une épreuve. **Elle doit OBLIGATOIREMENT comporter photo et signature.**

Tout licencié doit aussi posséder un passeport moto et doit être en mesure de le présenter lors des entraînements et des compétitions.

Tous les nouveaux licenciés doivent posséder le CASM.

1.4 Engagements

Pour toutes les catégories inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra obligatoirement :

- Compléter une feuille d'engagement, **en y mentionnant clairement ses adresses postale et mail.**
- Joindre le chèque à l'ordre du club organisateur (Montant différent suivant le type d'épreuve : **24 € pour les MotoCross - 10 € pour les écoles de conduite.**)
- Joindre une enveloppe, au format 21cm x 10 cm, timbrée et libellée pour le retour de la confirmation.

Sauf accord de l'organisateur, l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote. L'engagement donne droit à l'entrée gratuite pour le pilote et deux accompagnateurs dont il est responsable et l'accès **à un seul véhicule dans le parc coureur.** Une fois les essais commencés, aucun remboursement des inscriptions n'est exigible.

1.5 Equivalence 2 temps / 4 temps

Catégories	2 Temps	4 Temps
125 cc	100 à 125 cc	175 à 250 cc
250 cc	126 à 250 cc	251 à 450 cc
500 cc	251 à 500 cc	475 à 650 cc

1.6 Les classes d'âge par cylindrée

Cylindrée 2T ou 4T	Âge
85 cc	12 à 16 ans
125 cc	14 ans minimum
250 cc	16 ans minimum
+ 250 cc	18 ans minimum

Rappels :

- Pour rouler sur une 250cc 4T, même en championnat 125cc, il faut avoir 16 ans.
- 18 ans est l'âge minimum pour toutes les catégories 500 cc.

1.7 Contrôle technique : à faire obligatoirement AVANT le contrôle administratif

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- N° identification nationale obligatoire
- Leur passeport moto.
En cas d'absence de passeport, il sera réclamé une participation de 5 € pour la délivrance d'un nouveau passeport.

1.8 Contrôles administratif : à faire obligatoirement APRES le contrôle technique

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- La confirmation d'engagement
- Le permis de conduire (photocopie non acceptée) ou le CASM
- La licence UFOLEP R6 moto de l'année en cours, **signée et munie de la photo d'identité**
- Le passeport moto (rappel de la contribution de 5 € en cas d'absence)
- **Dossard obligatoire, avec numéro lisible, en cas d'intempérie ou de boue**

1.9 Contrôles techniques et administratifs pour les démonstrations des pilotes issus des écoles de conduites (effectués en même temps que tous les autres pilotes) :

Contrôle technique :

Pour les démonstrations, les pilotes issus de EDC doivent s'y présenter, avant le contrôle administratif, munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- N° identification nationale obligatoire
- Leur passeport moto.
- En cas d'absence de passeport, il sera réclamé une participation de 5 € pour la délivrance d'un nouveau passeport.

Contrôle administratif :

- La confirmation d'engagement
- La licence UFOLEP R6 moto de l'année en cours, **signée et munie de la photo d'identité**
- Le passeport moto (rappel de la contribution de 5 € en cas d'absence)
- La carte test validée par un animateur diplômé Ufolep

1.10 Discipline et sanctions

Toute conduite contraire à l'amateurisme, tout geste agressif envers un autre coureur, un officiel ou un spectateur peut être sanctionné :

- par le **Jury**
- lors d'une **commission de discipline d'une Commission Technique Régionale Ufolep**
- lors d'une **commission de disciplinaire d'un comité départemental Ufolep**

Suivant la gravité de la faute, il peut être infligé :

- un avertissement,
- un départ en fond de grille,
- une exclusion d'une ou plusieurs manches
- une suspension de licence
- **Non respect des drapeaux jaune & blanc : exclusion de la manche**

Problèmes de faits sur le parc coureurs : réunion du jury à la demande du représentant du club organisateur.

TOUS PROPOS DESOBLIGEANTS ET INJURIEUX SERONT CONSIDERES COMME UNE INSULTE ENVERS LE CLUB ORGANISATEUR ET LES ORGANISATEURS ET SERONT PASSIBLES DE SANCTIONS

Rappel : Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve.

1.10.1 Composition du jury

Le jury doit se réunir avant le début de la manifestation afin que celui-ci puisse s'organiser pour la journée.

Le jury est composé de 5 membres dont :

- 3 membres permanents désignés pour la saison entière (avec suppléant en cas d'absence)
 - 1 représentant des pilotes désigné par la CTR Moto Cross Ufolep
 - 1 représentant des commissaires désigné par la CTR Moto Cross Ufolep
 - 1 représentant de la CTR Moto Cross Ufolep
- 2 membres non permanents
 - 1 représentant de l'association organisatrice
 - Le directeur de course ou son adjoint

La composition du jury ne peut avoir plus de 2 personnes du même club lorsqu'il se réunit. Le jury se réunit dès qu'un des membres constituant ce même jury en fait la demande pour prendre une décision particulière. Sa composition doit être affichée dès le début de la manifestation.

1.10.2 Le code du sportif :

Tout sportif, qu'il soit débutant ou pratiquant confirmé, s'engage à :

- Se conformer aux règles de l'activité
- Respecter les décisions des officiels
- Respecter les autres participants
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Etre loyal dans le sport et dans la vie
- Etre exemplaire, généreux et tolérant

1.10.3 Les fautes et les sanctions *(Extrait du règlement disciplinaire UFOLEP)*

Voir annexe 5

1.11 Réclamations

La victime d'un geste anti-sportif peut recourir à la commission disciplinaire UFOLEP selon la procédure suivante :

- 1- Déposer une réclamation écrite au Directeur de course en lui citant autant que possible les témoins dans la demi-heure qui suit la fin de la manche.
- 2- Confirmer cette réclamation par écrit dans les 48 heures au Délégué Départemental UFOLEP et au Directeur de course en joignant un chèque de 80 € qui sera restitué si la réclamation s'avère justifiée. La commission statuera après information.

Appel : la demande d'appel sera adressée au Comité Départemental UFOLEP accompagnée d'un chèque de 23 €.

1.12 Rapport de course

Les associations moto cross qui organisent des épreuves du championnat doivent impérativement renvoyer un rapport de course circonstancié en précisant bien les faits remarquables qui auraient eu lieu avant, pendant et après l'épreuve.

Ce rapport de course (annexe 2) est à adresser au plus tard une semaine après l'épreuve à

- **Nicolas RUFFIN, représentant UFOLEP EURE, - 1 Rue Saint Thomas 27000 EVREUX**
Tel 02.32.39.96.82 ufolep27@laligue.org

1.13 Drapeaux

Pendant la course différentes indications peuvent être données au moyen de drapeaux.

Les pilotes doivent instantanément tenir compte des drapeaux (sous peine de sanctions).

COULEUR DU DRAPEAU	SIGNIFICATION
National	Départ
Rouge	Arrêt obligatoire pour les pilotes
Noir	Arrêt obligatoire pour le pilote en question
Damiers noirs et blancs	Fin de la course
Blanc avec ou sans croix rouge	Service de secours sur le circuit
Jaune fixe	Danger, ralentir, défense de dépasser
Jaune agité	Danger immédiat, ralentir, se préparer à s'arrêter défense de dépasser
Vert	Voie libre
Bleu	Laisser le passage au pilote qui va vous dépasser

1.14 Zone de panneautage et panneauteurs

La zone de panneautage est assujettie à contrôle.

De ce fait, toutes les personnes accédant à cette zone devront être titulaires, au minimum, d'une licence « dirigeant » et devront être munies d'un bracelet.

Cette zone sera accessible à un seul panneauteur par pilote de la série roulante.

1.15 Accès au circuit & licences

Toute personne accédant au terrain pendant les épreuves doit être titulaire d'une licence UFOLEP.

En pré-parc, un seul accompagnateur, titulaire d'une licence Ufolep, est accepté.

Aux abords de la grille de départ, il est toléré la présence d'un seul accompagnateur, titulaire d'une licence UFOLEP, pour la mise en place de la cale. Une fois le pilote en place, l'accompagnateur doit **immédiatement quitter la zone de départ.**

2. Dispositions particulières

2.1 Définition

Les courses de Motocross en Championnat se disputeront pour les catégories :

- Trophée 85
- Trophée 125cc 2 temps
- Trophée 250cc 4 temps
- **Prestiges (sélectionnables pour le STF) + Trophée 250cc/500cc,**
- **Prestiges (non sélectionnables pour le STF) + Féminines**
- Espoirs 125cc / 250 cc 4 temps

Dans le but d'avoir un championnat plus riche en épreuves et vu le nombre de pilotes, **exceptionnellement**, un club pourra accueillir **qu'une seule partie des catégories lors de son organisation dans les conditions suivantes :**

- Club organisateur ayant un nombre important d'adhérents qui ne participent pas au championnat, pour leur permettre de participer à un open (par exemple),
- Club organisateur ayant des conditions d'accueil limitées,
- Club organisateur se situant à la frontière d'une autre région et qui souhaiterait permettre aux pilotes « limitrophes » de participer à un open (par exemple).

2.2 Engagements

Pour toutes les catégories et pour toutes les épreuves du championnat inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra **OBLIGATOIREMENT** :

- S'engager durant la période **du 15 décembre 2017 au 15 février 2018 inclus** (Pénalité de 20 € pour les retardataires).
- **Compléter et signer la feuille d'engagement du Championnat (ANNEXE)**
- **Joindre la copie de la licence de l'année en cours signée et munie de la photo d'identité**
- Joindre l'ensemble des demandes d'engagements
- **Joindre tous les chèques** à l'ordre de chaque club (**24 €** pour les motos et **10 €** pour EDC) **datés du jour de l'épreuve concernée.**
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées, avec ses nom et adresse, nécessaires pour le retour de la confirmation d'engagement. **EVITER LES AGRAFES.**
- **Joindre un chèque de 56.00 € à l'ordre de l'UFOLEP NORMANDIE pour le classement par chronométrage électronique (TRANSPONDEURS)**

Tous ces documents sont à renvoyer :

Catégories	Personnes référentes
85 cc	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 COURTONNE LES 2 EGLISES 06.16.89.10.85 dalinabezzolato@sfr.fr
125 cc 2T	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 06.17.47.27.79 preriviere@aol.com
250 cc 4T	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 COURTONNE LES 2 EGLISES 06.16.89.10.85 dalinabezzolato@sfr.fr
250cc et 500cc	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 06.17.47.27.79 preriviere@aol.com
Prestige	Véronique LEMAITRE 2296 route de Corneilles 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 06.17.47.27.79 preriviere@aol.com
Espoirs	Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 COURTONNE LES 2 EGLISES 06.16.89.10.85 dalinabezzolato@sfr.fr

• **Motifs d'absence** retenus pour un pilote engagé en championnat :

- **Maladie ou blessure, événement familial, raison professionnelle, vol.**

Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés **dans les 3 jours précédant la manifestation** auprès du club organisateur et du responsable des classements par : un certificat médical ou d'hospitalisation, une attestation de cérémonie, un certificat de l'employeur, une déclaration de gendarmerie, une attestation du directeur de course.

- **Pour toute autre absence, les chèques d'engagement seront encaissés.**

• **Numérotation :**

Les pilotes ainsi inscrits pour le Championnat se verront attribuer un numéro qu'ils conserveront toute l'année et pour le Championnat uniquement.

Les numéros à 3 chiffres sont désormais acceptés ; les pilotes participant à d'autres championnats (FFM) pourront ainsi conserver la même plaque.

Les pilotes hors championnat n'auront pas de N° mais une lettre.

• **La couleur des plaques sera :**

85 cc fond blanc – chiffre noir

125 2t fond noir – chiffre blanc

250 cc + 450cc 4t : fond vert **foncé** – chiffre blanc

250 4t fond noir – chiffre blanc

Prestiges fond jaune – chiffre noir

Féminines fond bleu – chiffre blanc

Espoirs fond noir – chiffre blanc

2.3 Les épreuves et les catégories

Les critères de sélection sont :

- 1/ l'assiduité des deux dernières années
- 2/ la date d'arrivée des documents d'inscription sur la période **du 15/12/2017 au 15/02/2018**
- 3/les places réservées aux montées de catégories

Pour toutes les catégories et pour être classé à l'année : obligation de signer la feuille d'engagement du championnat et de participer à toutes les épreuves du calendrier.

Possibilité de compléter les plateaux avec une lettre obligatoire.

2.3.1 Catégories pour les trophées :

85 cc : double licence acceptée, âge 12/16 ans

125 cc : double licence acceptée

250/500 cc : double licence acceptée

Prestige : double licence acceptée, âge supérieur **à 40 ans**

2.3.2 Catégorie Espoir

Ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement uniquement; dès 14 ans sauf pour 250 cc 4 temps.

Aucun changement de licence FFM ne sera pris en compte dans l'année.

2.3.3 Catégorie Open : double licence acceptée et classement juste à la journée.

Numérotation : Dossard obligatoire

Age légal 16 ans maxi 450 cm3, 18 ans libre.

2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat.

Durée minimum et nombre de manches :

- 85 cm3.....3 manches de 12' + 1 tour
- 125 cm3 2T.....3 manches de 15' + 1 tour
- 250 cm3 4T3 manches de 15' + 1 tour
- 250/500 cm3.....3 manches de 15' + 1 tour
- Vétérans3 manches de 15' + 1 tour
- Openà l'initiative de chaque organisation

Les épreuves de 85 cm3 doivent être réservées uniquement à cette cylindrée.

Obligation d'essais de plus de 3 tours avec maxi 40 pilotes.

Catégories	85 cm3	125 cc Trophée	250/500 cc Trophée	Prestige	Espoir	Open
Nombre de séries	1	1	1	1	1	1
Nombre de pilotes/série	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi
Nombre de manches	3	3	3	3	3	2 à 3
Classement de l'épreuve	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	2 ou 3 manches
Option « super finale »	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

2.5 Pointage & classement

A compter de cette année, le **classement se fera par CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE avec puces** (transpondeurs) entièrement géré par un prestataire.

Cela permettra aux pilotes de connaître en direct leurs temps, leurs classements par manches, via une application internet, téléphone, écrans.....

Le surcoût est de 7.00 € par course et par pilote, NON REMBOURSABLE, payable en UNE SEULE FOIS lors de l'inscription au championnat par l'établissement d'un chèque de 56.00 € à l'ordre de l'UFOLEP NORMANDIE. (8 courses au calendrier 2018)

2.6 Attribution des points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 ^{er}	20	12 ^{ème}	6	23 ^{ème}	3
2 ^{ème}	17	13 ^{ème}	6	24 ^{ème}	3
3 ^{ème}	15	14 ^{ème}	5	25 ^{ème}	3
4 ^{ème}	13	15 ^{ème}	5	26 ^{ème}	3
5 ^{ème}	11	16 ^{ème}	5	27 ^{ème}	3
6 ^{ème}	10	17 ^{ème}	5	28 ^{ème}	3
7 ^{ème}	9	18 ^{ème}	4	29 ^{ème}	2
8 ^{ème}	8	19 ^{ème}	4	30 ^{ème}	2
9 ^{ème}	7	20 ^{ème}	4	31 ^{ème}	1
10 ^{ème}	7	21 ^{ème}	4	32 ^{ème}	1
11 ^{ème}	6	22 ^{ème}	4	Etc.	1

En cas d'ex aequo, la dernière manche est prépondérante.

2.7 Engagements des clubs UFOLEP.

Les associations ont deux conditions pour valider l'engagement de leurs pilotes au championnat :

1°) Les associations doivent être à jour de leurs cotisations servant à financer le fonctionnement du championnat (organisation des commissions techniques, achats de matériels, achats de coupes pour la soirée « remise des trophées », etc) de l'année précédente.

Rappel : Club organisateur : 1,50 € par pilote

Club non organisateur : moins de 10 pilotes forfait de 50 €, plus de 10 pilotes 50 € + 1.50 € par pilote

2°) Tous les clubs UFOLEP s'engagent à venir aux réunions de planification du championnat auxquelles ils sont convoqués. Pendant ces réunions les pré-inscriptions validées leur seront remises.

RAPPEL : *il est du devoir des responsables de club de présenter les différentes catégories à ses adhérents et de les orienter dans la catégorie qui leurs correspond le mieux. Un pilote ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie par année.*

- Les responsables associatifs s'engagent à appliquer les décisions de la Commission Technique Régionale le plus rapidement possible.
- Chaque association doit délimiter des emplacements protégés à l'aide de pneus attachés ou ensachés pour les commissaires et directeurs de course. Ces emplacements doivent se situer hors trajectoire de perte d'un pilote (ex : ne pas les mettre au milieu extérieur d'un virage).

2.8 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve dans le Championnat.

- Obligation d'inscrire l'épreuve au calendrier Normand et national en début de saison.
- Obligation d'appliquer les règlements techniques en vigueur et les consignes de sécurité.
- Obligation de validation par l'UFOLEP (par le comité départemental concerné).

2.9 Récompenses

Obligation pour les clubs de récompenser les 10 premiers pilotes du championnat de chaque catégorie du championnat, aux classements finals de la journée, selon la règle suivante :

- Coupes aux 5 premiers
- Du 6^{ème} au 10^{ème} : récompenses à l'appréciation du club (coupes, médailles, tee-shirt, lots publicitaires, etc...)

2.10 Sélection au Super Trophée de France.

Les pilotes qui sont intéressés pour participer au Super Trophée de France doivent signaler leur pré candidature auprès de la CTR Ufolep Normandie en même temps que leur inscription au championnat 2018. (voir annexe 1).

L'inscription officielle sera faite après confirmation (les pilotes seront informés de la procédure au cours du championnat).

Pour toute disposition non mentionnée dans le présent règlement, le règlement national moto tout terrain Ufolep fait office de texte de référence.

3 . Dater et signer obligatoirement par le pilote

J'atteste avoir lu et approuvé le présent règlement **2018** du championnat de moto cross Ufolep de Normandie

NOM :

Prénom :

Association :

Date et signature :
précédées de la mention « lu et approuvé »

Quelques coordonnées utiles

Le site Internet de la Commission Technique Départementale de Moto Cross Ufolep 27 qui coordonne le championnat moto cross Ufolep de Normandie : <http://ctd-eure.e-monsite.com>

<p>UFOLEP National</p> <p>3 rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 43 58 97 71 Fax : 01 43 58 97 74</p>	<p>UFOLEP Calvados Cédric COYETTE 16 rue de la Girafe BP 85091 14078 CAEN Cedex 5 Tél : 02.31.06.11.04 Fax : 02.31.06.11.19 ufolep@laligue14.org</p>
<p>UFOLEP Eure Nicolas RUFFIN 1 rue Saint Thomas 27000 EVREUX Tél : 02.32.39.96.82 ufolep27@laligue.org</p>	<p>UFOLEP Seine Maritime</p> <p>21 rue Cossard 76340 BLANGY SUR BRESLE ufolep76@orange.fr</p>
<p>UFOLEP Orne Didier BURGOS route d'hesloup le bois des claires 61 000 Saint Germain du Corbeis Tél : 02.33.82.37.85 Fax : 02.33.82.37.89 ufolep61@voila.fr</p>	<p>UFOLEP MANCHE Florence BESLON 5 boulevard de la Dollée 5009 SAINT LÔ Cedex Tél : 02.33.77.42.54 Fax : 02.33.57.20.54 crdva50@laligue.org</p>

Annexe 1

FEUILLE D'ENGAGEMENT –
Championnat moto cross Ufolep Normandie 2018

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Date de naissance : Club d'appartenance :

N° licence : N° CASM ou permis :

Marque et type de la moto :Cylindrée : 2T 4T

N° cadre :N° moteur :

N° identification nationale (obligatoire) :

Intéressé pour participer au Super Trophée de France 2018 à : oui non

DEMANDE D'INSCRIPTION (entre le 15/12/2017 et le 15/02/2018) :

- Trophée 85** à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises
- Trophée 125** à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Cormeilles 14130 Bonneville la Louvet
- Trophée 250 4T** à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises
- Trophée 250/500** à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Cormeilles 14130 Bonneville la Louvet
- Trophée Prestige** à envoyer à Véronique LEMAITRE 2296 Route de Cormeilles 14130 Bonneville la Louvet
- Espoirs** à envoyer à Dalina BEZZOLATO Chemin de la Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises
 - « J'ai bien noté que cette catégorie ESPOIRS est ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement : AUCUNE LICENCE FFM COURSE. »

◆ **« J'ai bien noté que je m'engage à participer à toutes les épreuves du calendrier. »**

- Open et démonstrations Ecoles de Pilotage** à envoyer au club organisateur
« J'ai bien noté que je serai classé à la journée. »

RAPPEL : Pour tous les pilotes inscrits en catégorie Trophée et Espoirs pour lesquelles ils s'engagent à participer à toutes les épreuves du calendrier :

- Joindre l'ensemble des demandes d'engagement
- **Joindre la copie de la licence de l'année en cours signée et munie de la photo d'identité.**
- **Joindre la copie du CASM**
- Joindre tous les chèques d'un montant de **24 €** pour les motos ou de **10 €** pour les Ecoles de conduites à l'ordre de chaque club et datés du jour de l'épreuve concernée (**SURTOUT NE RIEN AGRAFER**).
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées au format 21cm x 10cm, avec nom et adresse, nécessaire pour le retour de la confirmation.
- **Joindre un chèque de 56 € à l'ordre de l'UFOLEP NORMANDIE** pour le classement par transpondeurs (8 courses à 7 €).

J'atteste avoir lu l'intégralité du règlement particulier du championnat moto cross Ufolep de Normandie et j'approuve celui-ci

Date et signature du pilote :

Annexe 2

Rapport de clôture d'une manifestation

Club organisateur :.....

Manifestation

Date :.....

Lieu :.....

Fonction	Nom et prénom	Signature
Responsable associatif		
Directeur de course		
Référent technique		
Responsable Sécurité		
Contrôleurs administratifs	Responsable :.....	
Contrôleurs techniques	Responsable.....	
Pointeuses	Responsable.....	

• **Nombre de participants**

EDC	
85 cm3	
Espoirs	
125 cc 2 t	
250 cc 4 t	
250/500 cc	
Prestiges	
Open	

• **Horaires**

Les horaires ont-ils été respectés ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....

• **Conditions générales**

Météo : Beau Mitigé Pluie Vent

Nombre de spectateurs :.....

• **Déroulement des courses**

RAS

Incidents divers (accidents, problèmes disciplinaires, respect du règlement par l'organisateur, etc.). Détail des faits :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date.....

Nom, prénom, fonction et signature du déclarant :

.....

Annexe 3

Rapport de réunion du JURY

Club organisateur :.....

Lieu :..... Date :.....

MEMBRES DU JURY

Fonction	Nom et prénom	Signature
Représentant du Club		
Directeur de course		
Représentant de la Commission		
Représentant des Commissaires		
Représentant des pilotes		

DEROULEMENT DES COURSES

Incidents divers (accidents, problèmes disciplinaires, respect du règlement par l'organisateur, etc.).
 Détail des faits :

.....

date.....
 Nom, prénom, fonction et signature du déclarant :

.....

Annexe 4

Obligations des pilotes liées au contrôle technique

Les pilotes et les équipages doivent se présenter au contrôle technique munis de leur moto et de leur casque qui doit être un modèle homologué, en bon état et propre.

- Présentation du passeport moto.
- Le numéro d'identification national obligatoire (gravé sur une partie fixe de la moto) et l'imprimé de la préfecture ou le certificat de vente de la moto d'occasion.

Equipement pilote obligatoire

- Casque norme ECE 2205 (aucun objet rajouté)
- Dorsale norme EN 1621-1 ou 1622-2
- Lunettes
- Gants
- Bottes
- Pectorales, norme EN 14021

Equipements fortement conseillés

- Genouillères
- Coudières

Points de contrôles concernant la moto

- Levier de frein en bon état de fonctionnement avec la sphère diamètre 14,
- Levier d'embrayage en bon état avec la sphère diamètre 16,
- La plaque avant doit comporter les numéros réglementaires, le fond de plaque à la bonne couleur suivant votre catégorie, et aucune publicité ne doit apparaître pour une meilleure visibilité des numéros,
- Protège chaîne plastique obligatoire,
- Pas de partie saillante,
- Les motos devront être en configuration cross (pas de plaque phare, ni de feux rouge stop),
- Guidon bouché et équipé d'une mousse centrale,
- Poignées caoutchouc en bon état collées,
- Poignée de gaz en bon état de fonctionnement
- Passage au sonomètre **112 dB/A** pour les motos de cross. Il faut impérativement que le moteur soit bien chaud.
- La barre de guidon (ou les pontés, en l'absence de barres) doit être munie d'une mousse de protection, poignées en caoutchouc collées ou ligaturées avec du fil de fer.
- Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.
- La béquille doit être démontée sauf pour les épreuves d'Enduro.
- Toute moto ayant perdue une partie de son pot d'échappement doit regagner les stands.
- Toute moto dont le numéro de série est rayé ou illisible sera refusée (Voir fichier des motos volées).
- La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions et formes réglementaires **AVEC RESPECT DE LA COULEUR DE LA SERIE**. En cas de plaques trop petites pour respecter les mensurations explicitées ci-dessus, la taille des chiffres ou des lettres doit être la plus grande et la plus lisible possible.
- **Un dossard du même numéro est obligatoire (porté en cas de pluie).**

Annexe 5

Extrait du règlement national Disciplinaire Ufolep Commun à toutes les activités sportives

Sanctions prises par le Jury lors d'une course

FAUTES	SANCTIONS
Inscription du pilote non conforme au règlement	Refus de l'inscription du pilote
Non respect des consignes de sécurité d'un pilote ou de ses accompagnateurs dans le parc pilotes ou le parc accompagnateurs	Avertissement ou exclusion de la manifestation en fonction de la gravité
Eléments de sécurité de la moto non conformes (perte pot d'échappement)	Exclusion du pilote de la manifestation si impossibilité de réparer dans les délais
Plaques et/ou numéros non conformes	Exclusion du pilote de la manifestation si les plaques et/ou numéros ne sont pas mis en conformité avant la 1 ^{ère} manche
Pilote ne participant pas à l'entraînement	Exclusion du pilote de la manifestation
Non respect des drapeaux jaune et/ou blanc	Déclassement du pilote de la manche sans marquer de points
Non respect des drapeaux jaune et/ou blanc, avec récidive	Exclusion du pilote de la manifestation
Pilote quitte la piste et ne la reprend pas au même endroit	Déclassement du pilote de la manche sans marquer de points
Pilote refusant de quitter la piste malgré le signal donné par le directeur de course	Déclassement du pilote de la manche sans marquer de points
Geste ou comportement anti sportif d'un pilote ou de ses accompagnateurs envers autrui	Avertissement ou exclusion du pilote de la manifestation et transmission du dossier à la Commission Technique Régionale en fonction de la gravité.

Sanctions prises lors d'une Commission de Discipline d'une CTR Ufolep

Fautes	Sanctions
Groupe 1	
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	
c) Pilote refusant de quitter la piste malgré le signal donné par le directeur de course	
a) Organiser ou participer à une compétition Ufolep sans autorisation	Allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.
b) Attitude antisportive renouvelée après avertissement	
c) Agression verbale, injures	
d) Gestes déplacés ou équivoques	
e) Récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique « intéressée »	

Sanctions prises lors d'une Commission Disciplinaire du Comité Régional Ufolep

Fautes	Sanctions
Groupe 2	
a) Fraudes du licencié (âge, identité, homologation, ...)	Allant de plus de 3 mois à 2 ans de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements
b) Geste volontairement dangereux sur juge arbitre, commissaire, participant...	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 1	
Groupe 3	
a) Fraude du dirigeant (licence, homologation, etc.)	Allant de plus de 2 ans à 5 ans de suspension sans préjuger des amendes, des poursuites et peines encourues à la suite d'un dépôt de plaintes.
b) Coup à participant, spectateur, organisateur, etc.)	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 2	
Groupe 4	
a) Coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, ...	Allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines encourues
b) Vol	
c) Organisation de paris ou jeux d'argent	

A noter que pour les fautes relevant des groupes 3 et 4, la sanction est obligatoirement communiquée à la fédération délégataire FFM.